

2024-04-18

2023-1098

(Conteneur)



FirstRate™

Herbicide

GROUPÉ	2	HERBICIDE
--------	---	-----------

POUR VENTE ET UTILISATION DANS L'EST DU CANADA SEULEMENT.
Pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges dans le soja.

USAGE COMMERCIAL

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

PRINCIPE ACTIF : cloransulame-méthyl 84 %
Granulés Mouillables
Avertissement, contient l'allergène sulfites.

N° D'HOMOLOGATION 33619 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 8 g à vrac

Corteva Agriscience Canada Company
Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE
Calgary, AB
T2C 5G9
1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

MISES EN GARDE GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle. S'il n'existe aucune instruction pour les articles lavables, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver séparément l'équipement de protection individuelle. Jeter les vêtements ou les autres matériaux absorbants qui sont imbibés du produit concentré ou qui ont été contaminés par celui-ci. Ne pas les réutiliser.

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION À L'INTENTION DE L'OPÉRATEUR

Après avoir manipulé ce produit, les utilisateurs doivent :

- Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.
- Enlever immédiatement les vêtements dans lesquels le produit a pénétré, puis bien se laver et mettre des vêtements propres.
- Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Aussitôt que possible, bien se laver et mettre des vêtements propres.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à fournir en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Aux points de mélange et de déchargement, manipuler le produit avec précaution afin d'éviter la contamination des sources d'approvisionnement en eau. Pour réduire les risques de déversements accidentels, utiliser des systèmes fermés pour mélanger et décharger cet herbicide. Lors du remplissage du réservoir de pulvérisation avec de l'eau, utiliser un dispositif anti-retour pour empêcher l'eau de refouler dans les sources d'approvisionnement en eau.

Ne pas contaminer l'eau utilisée à des fins domestiques.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer ce produit dans le contenant original dans un endroit sec sécuritaire. Éviter la contamination croisée avec d'autres pesticides et engrais. Ne pas entreposer à des températures supérieures à 50 °C pour de longues périodes. Si le contenant est endommagé et qu'un déversement se produit, utiliser les granules propres immédiatement ou les ramasser avec un balai et les jeter.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/ territoriale.

Contenants réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants rechargeables

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

(Livret)



FirstRate™

Herbicide

GROUPES	2	HERBICIDES
---------	---	------------

POUR VENTE ET UTILISATION DANS L'EST DU CANADA SEULEMENT.
Pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges dans le soja.

USAGE COMMERCIAL

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

PRINCIPE ACTIF : cloransulame-méthyl 84 %
Granulés Mouillables
Avertissement, contient l'allergène sulfites.

N° D'HOMOLOGATION 33619 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 8 g à vrac

Corteva Agriscience Canada Company
Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE
Calgary, AB
T2C 5G9
1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

MISES EN GARDE GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle. S'il n'existe aucune instruction pour les articles qui sont lavables, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver séparément l'équipement de protection individuelle. Jeter les vêtements ou les autres matériaux absorbants qui sont imbibés du produit concentré ou qui ont été contaminés par celui-ci. Ne pas les réutiliser.

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION À L'INTENTION DE L'OPÉRATEUR

Après avoir manipulé ce produit, les utilisateurs doivent :

- Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.
- Enlever immédiatement les vêtements dans lesquels le produit a pénétré, puis bien se laver et mettre des vêtements propres.
- Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Aussitôt que possible, bien se laver et mettre des vêtements propres.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à fournir en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Aux points de mélange et de déchargement, manipuler le produit avec précaution afin d'éviter la contamination des sources d'approvisionnement en eau. Pour réduire les risques de déversements accidentels, utiliser des systèmes fermés pour mélanger et décharger cet herbicide. Lors du remplissage du réservoir de pulvérisation avec de l'eau, utiliser un dispositif anti-retour pour empêcher l'eau de refouler dans les sources d'approvisionnement en eau.

Ne pas contaminer l'eau utilisée à des fins domestiques.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer ce produit dans le contenant original dans un endroit sec sécuritaire. Éviter la contamination croisée avec d'autres pesticides et engrais. Ne pas entreposer à des températures supérieures à 50 °C pour de longues périodes. Si le contenant est endommagé et qu'un déversement se produit, utiliser les granules propres immédiatement ou les ramasser avec un balai et les jeter.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/ territoriale.

Contenants réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants rechargeables

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable.

INFORMATION GÉNÉRALE

L'Herbicide FirstRate™ supprime certaines mauvaises herbes à feuilles larges dans les cultures de soja. L'Herbicide FirstRate peut être appliqué en prélevée ou en postlevée.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI GÉNÉRALES

L'INOBSERVATION DES DIRECTIVES APPARAISSANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU CAUSER DES DÉGÂTS AUX CULTURES. LIRE ATTENTIVEMENT LES INSTRUCTIONS AVANT LA PULVÉRISATION.

- **NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.**

- Appliquer le produit seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

Pour minimiser la dérive de la bouillie de pulvérisation vers les zones non ciblées :

1. Ne pas utiliser de buses qui produisent de fines gouttelettes.
 2. Utiliser un volume de bouillie suffisant pour assurer une application adéquate en pulvérisant de grosses gouttelettes.
 3. Maintenir les rampes de pulvérisation au plus bas possible au-dessus de la surface à pulvériser.
 4. Pulvériser l'herbicide lorsque les conditions météorologiques sont favorables ou quand la vitesse du vent est inférieure à 10 km/h.
- L'humidité du sol doit être adéquate pour assurer une action optimale de l'herbicide. Les applications de l'herbicide en prélevée ou en postlevée hâtive exigent une chute de pluie d'activation qui humidifie le sol à une profondeur d'au moins 5 cm.
 - Ne pas appliquer lorsque la température de l'air est près du point de congélation ou si on prévoit des conditions de gel pendant les jours qui suivent l'application.
 - L'herbicide, utilisé au cours de périodes prolongées de froid et d'humidité (où la température du sol est inférieure à 10 °C pendant une longue période) ou en présence de taux d'humidité du sol anormalement élevés pendant la levée ou au début du stade de végétation, peut entraîner des symptômes de phytotoxicité sur le soja, comme un jaunissement temporaire des feuilles ou un rabougrissement des plants, ou les deux. Ces symptômes disparaîtront rapidement au retour des conditions normales de croissance.
 - Ne pas pulvériser ce produit plus d'une fois par année.
 - L'application de l'Herbicide FirstRate sur des sols contenant plus de 5 % de matière organique risque de réduire la suppression des mauvaises herbes. Dans de telles conditions, il pourrait s'avérer nécessaire d'appliquer l'Herbicide FirstRate en postlevée, bien que ce type d'application engendre une réduction de la suppression résiduelle.
 - Ne pas utiliser sur des sols de tourbe ou de terre noire.
 - NE PAS pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité de 12 heures

Instructions de Nettoyage du Pulvérisateur de l'herbicide FirstRate

Pour éviter d'endommager les plantes utiles, laver à fond l'équipement utilisé pour appliquer ce produit avant de le réutiliser ou de s'en servir pour appliquer d'autres produits chimiques.

1. Immédiatement après la pulvérisation, vider le réservoir. Toute contamination de l'extérieur de l'équipement de pulvérisation doit être nettoyée à l'eau propre.
2. Premier rinçage:
 - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis remplir le réservoir avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
 - Agiter et faire circuler durant 15 minutes, puis rincer à travers la rampe et les buses.

- Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Vider le réservoir complètement.
3. Deuxième rinçage:
- Remplir le réservoir d'eau propre.
 - Ajouter du All Clear Spray Tank Decontaminator selon les recommandations du fabricant, tout en remplissant le réservoir d'eau propre.
 - Agiter puis rincer la rampe et les tuyaux avec la solution de nettoyage. Finir de remplir avec de l'eau pour s'assurer que le réservoir est complètement plein. Laisser agir durant 15 minutes en agitant. Vider la solution hors du réservoir à travers les tuyaux de pulvérisation. Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de la rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Si c'est possible, laisser la solution reposer dans le réservoir du pulvérisateur et dans les rampes pour une durée prolongée, toute la nuit si possible.
 - Après avoir rincé la rampe et les tuyaux, vider le réservoir complètement.
 - Enlever les buses et les tamis pour les laver séparément avec un agent de nettoyage ou une solution d'ammoniaque (100 mL dans 10 L d'eau).
4. Troisième rinçage:
- Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis rincer à travers les rampes et les tuyaux avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
 - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Vider le réservoir complètement.

RESTRICTIONS RELATIVES À LA CULTURE EN ROTATION

Lorsqu'on mélange le produit avec d'autres herbicides, suivre les directives relatives à la rotation de culture sur chaque produit utilisé.

Culture	Intervalle de rotation des cultures (mois)
soja	0
blé	4
maïs	9

Un test d'activité biologique doit être effectué avant de cultiver toute autre culture non énumérée dans le tableau. Ce test consiste à faire croître jusqu'à la maturité une bande expérimentale de la ou des culture(s) que l'on a l'intention de cultiver l'année suivante.

Test d'activité biologique

Utiliser le travail du sol, la technique de semis et les périodes d'intervention habituelles pour la culture en question. Planter plusieurs bandes de la culture dans le champ précédemment traité avec l'Herbicide FirstRate. Planter les bandes perpendiculairement à la direction dans laquelle l'Herbicide FirstRate a été appliqué. Les bandes doivent être disposées de façon à ce que différentes conditions de terrain soient rencontrées, y compris la texture du sol, le drainage et les zones compactées. Si la culture ne démontre pas de symptômes visibles de dommage ni de réduction de la population, le champ peut être ensemencé avec la culture testée au cours de la saison de culture suivant le test d'activité biologique. Si des dommages ou une réduction de la population surviennent, la culture testée ne devrait pas être semée et un test d'activité biologique devrait être répété lors de la saison de croissance suivante.

DÉLAI À RESPECTER AVANT LA RÉCOLTE

Ne pas récolter le soja comme fourrage ou comme foin. Après l'application, attendre 65 jours avant de récolter le soja.

Mise en garde : Ne pas permettre au bétail de brouter les cultures traitées ni récolter ces cultures comme fourrage, car les données actuelles sont insuffisantes pour autoriser de telles utilisations.

MODE D'EMPLOI

L'Herbicide FirstRate est homologué pour les applications en prélevée et en postlevée dans les cultures de soja de l'Est du Canada.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Application par pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou www.corteva.ca pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour:

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides).

Méthode d'application	Culture	Zones Tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un:	
		Habitat d'eau douce	Habitat terrestre
Pulvérisateur agricole	Soja	7	35

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

APPLICATION DE PRÉLEVÉE

Les applications de prélevée peuvent se faire avec des systèmes conventionnels de travail du sol, ainsi que des systèmes de conservation du sol. Pulvériser après le semis mais avant l'émergence de la culture ou des mauvaises herbes. Appliquer l'Herbicide FirstRate seul ou mélangé en réservoir avec Pursuit.

Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées par l'Herbicide FirstRate utilisé seul:

lampourde glouteron	chénopode blanc
petite herbe à poux	abutilon

Une humidité adéquate du sol est essentielle pour obtenir une efficacité optimale de l'herbicide. Une chute de pluie est nécessaire pour faire pénétrer l'Herbicide FirstRate dans la zone de germination des mauvaises herbes. Une chute de pluie suffisante pour humidifier le sol à une profondeur de 5 cm est habituellement appropriée. S'il ne pleut pas suffisamment dans la période de 7 à 10 jours suivant l'application de surface, il est recommandé de procéder à un travail superficiel du sol ou d'utiliser une houe rotative pour supprimer les mauvaises herbes établies et pour faire pénétrer l'herbicide dans leur zone de germination. Si, à la suite de conditions arides, on obtient une chute de pluie suffisante, le pouvoir de l'herbicide sur les mauvaises herbes établies dépendra des espèces de mauvaises herbes et de l'emplacement de leur système racinaire dans le sol.

Taux d'application

Herbicide FirstRate utilisé seul

Composant	Quantité	Mauvaises herbes supprimées
Herbicide FirstRate	20,8 g/ha	Petite herbe à poux, abutilon, chénopode blanc
	41,7 g/ha	Petite herbe à poux, abutilon, lampourde glouteron et graves infestations de chénopode blanc

Herbicide FirstRate additionné de Pursuit

Composant	Quantité	Mauvaises herbes supprimées
Herbicide FirstRate	20,8 g/ha	Petite herbe à poux, abutilon, lampourde glouteron, chénopode blanc plus les mauvaises herbes inscrites sur l'étiquette de Pursuit
Pursuit	312 mL/ha	

APPLICATION EN POSTLEVÉE

L'Herbicide FirstRate peut être appliqué en tout temps avant le stade de floraison du soja. Une application avant l'émergence complète de la première feuille trifoliée peut entraîner un jaunissement temporaire ou la chlorose du soja. Cet effet transitoire n'a pas de répercussions sur le rendement des cultures de soja. Suivre les restrictions concernant les périodes d'application des herbicides d'association mélangés en réservoir.

Mauvaises herbes supprimées par l'Herbicide FirstRate utilisé seul	Stade foliaire
lampourde glouteron	4 à 8
stramoine commune	2 à 4
petite herbe à poux	4 à 8
Grande herbe à poux	4 à 6
Abutilon	2 à 4

Les applications en postlevée de l'Herbicide FirstRate procureront une activité résiduelle dans le sol sur les mauvaises herbes à feuilles larges. La durée et l'efficacité de cette activité résiduelle, à la suite d'applications en postlevée, dépendent de la chute de pluie après l'application (chute de pluie de 2 cm ou plus au cours d'une semaine ou moins après l'application), de la quantité de mauvaises herbes et du couvert de la culture au moment de l'application, du nombre de graines de mauvaises herbes non germées présentes à la surface du sol, ainsi que du taux de matière organique dans le sol (>5 %).

Doses d'application

Herbicide FirstRate utilisé seul

Composant	Quantité	Mauvaises herbes supprimées
Herbicide FirstRate	20,8 g/ha	Petite herbe à poux, abutilon, lampourde glouteron, stramoine commune, grande herbe à poux
Surfactant* non ionique	0,25 % vol/vol	
Engrais liquide 28-0-0 ou 32-0-0	2,5 % vol/vol	

Herbicide FirstRate additionné de Pursuit

Composant	Quantité	Mauvaises herbes supprimées
Herbicide FirstRate	20,8 g/ha	Petite herbe à poux, abutilon, lampourde glouteron, stramoine commune, grande herbe à poux plus les mauvaises herbes inscrites sur l'étiquette de Pursuit
Pursuit	312 mL/ha	
Surfactant* non ionique	0,25 % vol/vol	
Engrais liquide 28-0-0 ou 32-0-0	2 L/h	

*Ajouter le surfactant non ionique Agral 90 et l'engrais liquide en dernier dans le réservoir du pulvérisateur.

Suppression des mauvaises herbes dans les cultures de soja résistant au glyphosate, c.-à-d. les variétés contenant le gène Roundup Ready

AVERTISSEMENT : N'appliquer l'herbicide Roundup que sur les variétés de soja tolérantes au glyphosate, c.-à-d, les variétés contenant le gène Roundup Ready.

NOTE : TOUJOURS UTILISER DES SEMENCES DE SOJA SÉLECTIONNÉES (C.-À-D. CERTIFIÉES) DÉSIGNÉES COMME ÉTANT TOLÉRANTES AU GLYPHOSATE. SI ELLES NE LE SONT PAS, CE TRAITEMENT LES ENDOMMAGERA OU LES DÉTRUIRA.

Herbicide FirstRate plus Glyphosate

Composant	Quantité	Mauvaises herbes supprimées
Herbicide FirstRate	20,8 g/ha	Petite herbe à poux, abutilon, lampourde glouteron, stramoine commune, grande herbe à poux plus les mauvaises herbes inscrites sur les étiquettes de glyphosate.
Glyphosate	270 – 1260 g ae/ha, équivalent à: 0,5 – 2,33 L/ha de 540 g/L de préparation 0,56 – 2,63 L/ha de 480 g/L de préparation 0,75 – 3,5 L/ha de 360 g/L de préparation	
Surfactant* non ionique	0,125 % vol/vol	
Engrais liquide 28-0-0 or 32-0-0	2,5 % vol/vol	

* Le surfactant non ionique Agral 90 et l'engrais liquide doivent être ajoutés au réservoir de pulvérisation en dernier.

MÉLANGE ET APPLICATION

PRÉPARATION DE LA BOUILLIE À PULVÉRISER

L'Herbicide FirstRate se présente sous forme de granulés mouillables qui doivent être bien mélangés. Agiter le produit vigoureusement et sans arrêt pendant le mélange, le remplissage et tout au long de la pulvérisation. En général, les agitateurs à arroseur rotatif sont les plus efficaces dans les réservoirs de pulvérisateur. Pour empêcher le moussage dans le réservoir, éviter de faire éclabousser la bouillie et d'y introduire de l'air en agitant. Pour empêcher le moussage au cours du remplissage, garder l'extrémité du tuyau de remplissage sous la surface du liquide dans le réservoir de pulvérisation. On peut également ajouter un agent antimousse tel que Halt afin de réduire le moussage.

Les étapes suivantes sont recommandées :

1. Verser dans le réservoir une quantité d'eau équivalente à 1/4 ou 1/3 du volume total de la bouillie.
2. Mettre en marche le système d'agitation.
3. Ajouter la quantité appropriée d'herbicide FirstRate à l'eau dans le réservoir du pulvérisateur avec l'agitateur.
4. Continuer d'agiter jusqu'à ce que le produit soit complètement dispersé.
5. Applications en postlevée seulement : ajouter le surfactant non ionique et l'engrais liquide.
6. Continuer de remplir le réservoir du pulvérisateur tout en poursuivant l'agitation.
7. Avant de procéder à la pulvérisation, s'assurer que le produit est bien mélangé dans l'eau.

Si l'on doit cesser la pulvérisation ou l'agitation avant que le réservoir du pulvérisateur ne soit vide, le produit pourrait se déposer dans le fond. Les dépôts doivent alors être remis en suspension avant de reprendre la pulvérisation. Un agitateur à arroseur rotatif est particulièrement utile dans ce cas. Les dépôts peuvent être plus difficiles à remettre en suspension que le produit original. Le tuyau d'alimentation du réservoir de pulvérisation doit être muni de tamis dont les mailles ne sont pas plus fines que 50 mesh.

Pulvérisation

À l'aide d'équipement de pulvérisation au sol correctement calibré, pulvériser la bouillie d'Herbicide FirstRate en volume suffisant pour couvrir uniformément la zone voulue. Un volume total de pulvérisation de 100 à 300 L/ha en utilisant une application à basse pression (135 à 270 kPa) est recommandé. Agiter suffisamment pendant la pulvérisation afin d'assurer l'homogénéité du mélange. Pulvériser la bouillie dans les 24 heures qui suivent le mélange. Si le produit se dépose au fond, bien agiter le mélange pour le remettre en suspension avant de reprendre la pulvérisation.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Corteva Agriscience Canada Company dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Corteva Agriscience Canada Company n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

MODE D'EMPLOI

APPLICATION EN POSTLEVÉE SUR LES CULTURES DE SOJA

Pour la suppression de la vergerette du Canada (jusqu'au stade de 20 feuilles) et la répression de la morelle de la Caroline. Faire une application de l'herbicide FirstRate au sol en postlevée par année.

Taux d'application : appliquer l'herbicide FirstRate à raison de 20,8 g/ha.

APPLICATION EN PRÉLEVÉE SUR LES CULTURES DE SOJA

Pour supprimer la grande herbe à poux, appliquer l'Herbicide FirstRate après la plantation mais avant la levée de la culture.

Taux d'application

Pour supprimer la grande herbe à poux (de prélevée et cotylédon au stade de 4 feuilles), appliquer l'Herbicide FirstRate à un taux de 41,7 grammes de produit par hectare.

Pour supprimer la grande herbe à poux (de cotylédon au stade de 6 feuilles) appliquer l'Herbicide FirstRate à un taux de 20,8 grammes de produit par hectare plus 0,25 % v/v d'Agral 90 plus 2,5 % v/v de fertilisant liquide (28-0-0 ou 32-0-0).

Consulter l'étiquette principale de First Rate avant l'utilisation pour obtenir des détails et des instructions supplémentaires, notamment sur les délais à respecter avant la récolte.

LIRE LES RESTRICTIONS CONCERNANT LA ROTATION DES CULTURES FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE COMPLÈTE AVANT D'UTILISER CE PRODUIT.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'Herbicide FirstRate est un herbicide du Groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide FirstRate et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide FirstRate ou les herbicides du même groupe 2 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.

- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou à www.corteva.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

Tous autres produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.